

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT**Code du produit:** 06146000.01, 06147050.06**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**Emploi de la substance / de la préparation** entretien auto**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide chlorhydrique

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Date d'impression : 01.06.2017

Numéro de version 5

Révision: 24.02.2016

Nom du produit: SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Solution aqueuse de tensides avec acide.**Composants dangereux:**

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7 Reg.nr.: 01-2119484862-27-xxxx	acide chlorhydrique ☠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; ⚠ STOT SE 3, H335	25 - <50%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5 - <10%
CAS: 69011-36-5	Isotridecanol, éthoxilé (>5-20EO) ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	3 - <5%
CAS: 25307-17-9 EINECS: 246-807-3 Reg.nr.: 01-2119510876-35-xxxx	2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol ☠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	< 1,00%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques

<5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux / lésion oculaire

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Réagit aux métaux non précieux en formant de l'hydrogène.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT

(suite de la page 2)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Prévoir des sols résistant aux acides.**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec des métaux.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique**VME (France) Valeur momentané: 7,6 mg/m³, 5 ppmIOELV (EU) Valeur momentané: 15 mg/m³, 10 ppmValeur à long terme: 8 mg/m³, 5 ppm**CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol**VME (France) Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2017

Numéro de version 5

Révision: 24.02.2016

Nom du produit: SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT

(suite de la page 3)

IOELV (EU)	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm Peau
------------	---

Informations relatives à la réglementation VME (France): ED 984, 07.2012

DNEL	
CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique	
Inhalatoire	DNEL 15 mg/m ³ (worker short-term) 8 mg/m ³ (worker long-term)
CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	
Oral	DNEL 0,179 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
Dermique	DNEL 0,179 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects) 0,25 mg/kg bw/day (worker) (long-term exposure - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL 0,621 mg/m ³ (consumer) (long-term exposure - systemic effects) 1,76 mg/m ³ (worker) (long-term exposure - systemic effects)

PNEC	
CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique	
PNEC	45 µg/l (sporadic release) 36 µg/l (STP) 36 µg/l (freshwater (Süßwasser)) 36 µg/l (sediment (sea water))
CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	
PNEC	1,5 mg/l (sewage plant) 0,000214 mg/l (water (fresh water)) 0,000021 mg/l (water (sea water))
PNEC	1,692 mg/kg (sediment (fresh water)) 0,1692 mg/kg (sediment (sea water)) 5 mg/kg (soil)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :
La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre B
[DIN EN 14387]

Protection des mains:

Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm
[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 (≥ 480 min)

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT

(suite de la page 4)

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 0 - 1,0

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	≥ 100 °C

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 1,04 - 1,05 g/cm³

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

Viscosité:

Temps d'écoulement à 20 °C 10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm)

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire.

Réactions aux alcalis et aux métaux.

10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 6)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT

(suite de la page 5)

10.5 Matières incompatibles:

lessives

les agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux: Gaz hydrochlorique (HCl)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique**

Dermique LD50 >5010 mg/kg (lapin)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral LD50 5135 mg/kg (rat)

Dermique LD50 13000-14000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50 / 7h >500 mg/l (rat)

CAS: 69011-36-5 Isotridecanol, éthoxilé (>5-20EO)

Oral ATE 500 mg/kg (Ratte)

CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol

Oral LD50 > 300 - 2000 mg/kg (rat) (OECD 401)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité** Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.**Toxicité aquatique:****CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique**

LC50 / 96h 24,6 mg/l (Lepomis macrochirus)

EC50 / 48h 0,492 mg/l (Daphnia magna)

EC50 / 72h 0,78 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT

(suite de la page 6)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
LC50 / 96h	>10000 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 / 48h	1,919 mg/l (daphnia)
EC50 / 96 h	>969 mg/l (Selenastrum capricornutum)
CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	
LC50 / 96h	> 0,1 - 1 mg/l (fish)
EC50 / 48h	> 0,01 -0,1 mg/l (daphnia)
EC50 / 72h	> 0,01 - 0,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC10 / 21 d	> 0,001 - 0,01 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
EC10 / 72 h	> 0,01 - 0,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
Biodegradation	93 % (13d (OECD 302 B))
CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	
CSB	3880 mg/g
Biodegradation	> 60 % (OECD 301 D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets	
20 01 14*	acides

Emballages non nettoyés:

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

15 01 02: emballages en matières plastiques

Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	
ADR, IMDG, IATA	UN1789
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, solution

(suite page 8)

Nom du produit: SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT

(suite de la page 7)

IMDG, IATA

HYDROCHLORIC ACID, solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe
Étiquette8 Matières corrosives.
814.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement:
Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

"Règlement type" de l'ONU:

UN1789, ACIDE CHLORHYDRIQUE, solution, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

DGR: Przepisy dotyczące towarów niebezpiecznych - Dangerous Goods Regulations by IATA

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 9)

FR

Nom du produit: SONAX NETTOYANT SPÉCIAL CARRELAGES ET HALLS SUPER PUISSANT

(suite de la page 8)

*IATA: International Air Transport Association**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**IOELV = indicative occupational exposure limit values**Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3**** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR